Des décisions qui touchent directement la vie des citoyens

Depuis sa création, le Conseil d'État a rendu des décisions de justice qui ont eu des effets importants dans la vie des citoyens et qui ont fait jurisprudence. Découvrez cinq décisions marquantes.

Cinq décisions qui ont changé la vie des citoyens

21 juin 1895



Indemnisation en cas d'accident du travail

M. Cames, un ouvrier blessé dans l'exercice de son travail, demande à être indemnisé par l'État, son employeur. Bien que celui-ci n'ait pas commis de faute à proprement parler, le juge administratif reconnaît sa responsabilité, car l'ouvrier a été exposé à un risque. Trois ans après cette décision, la première loi sur l'indemnisation des accidents du travail est promulguée.

19 mai 1933



Protection des libertés fondamentales

M. Benjamin doit donner une conférence à Nevers mais, sous la pression de syndicats, le maire de la ville l'interdit. Saisi par le citoyen, le Conseil d'État annule l'interdiction. Depuis cette décision, le juge administratif vérifie toujours qu'une atteinte à une liberté publique, comme la liberté de réunion, est strictement nécessaire et proportionnée.

8 juin 1973



Une personne enceinte ne peut pas être licenciée

Infirmière dans le service public, Mme Peynet est licenciée après avoir annoncé sa grossesse à sa direction. Elle saisit le Conseil d'État. Le juge annule son licenciement et fait émerger un nouveau principe général du droit : il est désormais interdit de licencier une femme enceinte employée dans les services publics.

8 décembre 1978



Droit fondamental à une vie familiale normale

Un décret interdit aux membres de la famille d'un étranger en situation régulière de venir en France, sauf s'ils renoncent à travailler. Saisi par une association et des syndicats, le juge administratif annule ce décret qui sépare les familles : le droit à une vie familiale normale est désormais un droit protégé pour tous.

4 août 2021



Droit fondamental à un environnement sain

La pollution de l'air dépasse les limites fixées par le droit européen dans plusieurs zones en France en 2017. Saisi par une association, le Conseil d'État ordonne au Gouvernement d'agir. Quatre ans plus tard, la pollution dépasse toujours les normes : il condamne l'État à payer une astreinte historique de 10 millions d'euros pour qu'il honore ses engagements.

AU FAIT

Qu'est-ce qu'une liberté fondamentale ?

Les libertés fondamentales (ou droits fondamentaux) des citoyens proviennent du préambule de la Constitution de 1958. Celui-ci regroupe la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, la Constitution de 1946 et la Charte de l'environnement. Elles proviennent également de la Convention européenne des droits de l'homme. Le nombre de ces droits et libertés peut augmenter au fil des décisions de justice. Ainsi, une décision rendue en 2020 par le Conseil d'État reconnaît la liberté de création artistique comme une liberté fondamentale. On en distingue quatre types :

- les droits inhérents à la personne humaine comme l'égalité, la sûreté, la propriété ou la résistance à l'oppression ;
- les droits qui sont des aspects ou des conséquences des précédents, comme le suffrage universel, l'égalité des sexes, l'expression ou le culte ;
- les droits sociaux et économiques, comme l'emploi, la protection de la santé ou la gratuité de l'enseignement public ;
- et les droits de « troisième génération », comme le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé et des personnes.

© Conseil d'État/2025 - https://tout-savoir.justice-administrative.fr/